



RÈGLEMENTS CAMPING URBAIN

La Ville d'Amos, H2O Le Festival, et quelques partenaires sont heureux de vous accueillir pour les festivités. Pour toute question, contacter la Maison du Tourisme au 819-732-3254. Il est important de savoir que les espaces réservés sont sans services. Vous aurez toutefois accès à des conteneurs à déchets et recyclages. De plus, un service de navette est disponible à cet emplacement. La navette couvre les différents sites d'activité de jour et les soirées de spectacles.

Chaque propriétaire de véhicule récréatif, et ses accompagnateurs, doivent respecter les éléments énumérés ici:

1. Imprimer votre billet et le placer visiblement à une fenêtre de votre véhicule. Notre équipe passera valider et fera remorquer votre véhicule advenant un enjeu.
2. Vous devez respecter l'espace attribué et les modalités de stationnement. Les espaces sont délimités au sol et sont fait pour qu'on puisse accueillir un maximum de véhicule récréatif. Si vous désirez prendre plus large, à vous de réserver deux espaces. Si vous avez un enjeu particulier à ce sujet, veuillez svp contacter la Maison du Tourisme d'Amos pour les aviser.
3. La quiétude des lieux est à respecter après 23h.
4. L'accès aux douches est possible au Bloc sportif de la polyvalente La Forêt via la porte du stationnement des gymnases au 850 1ere rue Ouest, ainsi qu'à l'aréna d'Amos au 182 10e Avenue .
5. Aucun feu extérieur n'est permis, autre que les petits foyers au propane.
6. L'espace réservé doit être remis dans le même état qu'à votre arrivé.
7. Les génératrices sont permises de 9h à 21h seulement afin de conserver la quiétude des lieux pour vos voisins. Prévoir charger vos appareils de jour svp.
8. La Corporation des fêtes et festivals d'Amos (H2O Le festival), les partenaires impliqués et la ville d'Amos ne sont en aucun cas responsables des bris, pertes, vols ou vandalismes de matériel personnel. Chaque propriétaire de véhicule récréatif dégage les organisations et les personnes suivantes:
 - La Corporation des fêtes et festivals d'Amos (H2O Le festival)
 - Ville d'Amos
 - Les partenaires privés qui acceptent de prêter un espace de stationnement
 - Les directeurs, les officiers, les employés, les agents, les entrepreneurs indépendants et les bénévoles des organisations précédemment citées;

De toutes responsabilités civiles reliées à une perte, un dommage ou une blessure que le propriétaire de véhicule récréatif pourrait subir en raison de l'utilisation d'un espace exceptionnellement mis à sa disposition, peu importe la cause, incluant une cause de négligence de la part desdites déchargées.

Merci